



Prejudice personnel dans le travail

Par **abisere**, le **02/01/2008** à **21:43**

Bjr, un de mes patrons (ils st 2 associes 50/50) a refuse que me soit verse ma prime de fin d'annee (1000 euros) UNIQUEMENT parce qu'il entretient envers moi une rancoeur personnelle (nous avons eu une relation il y a 3 ans a laquelle j'ai mis un terme). je travaille dans cette societe depuis bientot 10 ans, j'ai participe a son developpement, on m'a tjs remercie pr la qualite de mon travail et j'ai TOUJOURS obtenu cette prime (ns ne fonctionnons pas par 13eme mois mais par 1 systeme de prime : 1/2 salaire fin juin et 1/2 salaire fin decembre)*. son associe (avec qui les relations se st bcq degradees) me dit de lui faire confiance ???!!! rnll ne m'a pas ete notifie par ecrit que je n'avais pas cette prime, on me l'a dit a l'oral. Quels st les moyens de me proteger (je veux bien faire confiance a mon autre patron mais si les choses se degradent encore, je souhaiterais avoir fait les demarches necessaires si cela devait se terminer devant un tribunal). je n'ai jamais eu non plus d'avertissement ni de sanction.rn* l'obtention de la prime est liee au respect de 5 criteres (respect des procedures adm, respect des outils de travail, relation avec les collegues, image de l'entreprise a l'exterieur ...).rnmerci de vos conseils. abisere